



2011 DVD 105 Approbation du programme 2011 d'aménagements cyclables, et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre de la 3^{ème} tranche du quatrième contrat dit « Réseau Vert » et de prendre toute décision en résultant

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La municipalité parisienne a engagé une politique d'aménagement de l'espace public dans le but de réduire de nombreuses nuisances et avec pour principaux objectifs l'amélioration de la qualité de la vie et la maîtrise de l'usage de la voiture. Ainsi, la réalisation d'aménagements cyclables où les déplacements à vélo sont favorisés se révèle un élément essentiel de la mise en œuvre de cette politique.

Afin de poursuivre la réalisation du réseau cyclable parisien, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité le schéma d'orientations pour le développement du vélo à Paris par la délibération 2010 DVD 0097 des 7 et 8 juin 2010. Le schéma d'orientations définit le cadre de la politique cyclable de la Ville de Paris pour la période 2010-2020, en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France. Il fixe des objectifs ambitieux nécessitant la poursuite d'une action volontariste de la municipalité durant les dix prochaines années, afin de lever les obstacles qui demeurent à l'usage du vélo et d'accompagner son développement. Ainsi, d'ici 2020, le réseau d'aménagements cyclables sera porté à 800 km avec pour objectif de multiplier par deux la pratique du vélo à Paris.

Par ailleurs, lors de cette même séance, le Conseil de Paris a adopté un vœu de l'exécutif qui prévoit la mise en œuvre d'un programme de liaisons cyclables inter quartiers en concertation avec les mairies d'arrondissement. Ces liaisons seront complémentaires aux liaisons cyclables du réseau structurant et permettront d'affiner le maillage entre ce réseau et les quartiers à circulation apaisée.

Afin de mettre en œuvre une première étape de réalisation du schéma d'orientation pour le vélo dans cette mandature, et pour affirmer l'engagement commun avec la Région Ile de France, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, a autorisé, par la délibération n°2009 DVD 101-1°, le Maire de Paris à signer avec la région d'Ile de France le 4^{ème} contrat triennal pour la période 2009-2011 relatif au réseau cyclable parisien, dit contrat « réseau vert ».

Aux termes de ce contrat, la Région d'Ile de France subventionne les itinéraires cyclables d'intérêt régional et le stationnement vélos au taux de 50% du montant HT des travaux, les double sens cyclables au taux de 30 % du montant HT des travaux.

Par la délibération n° 2009 DVD 101-2, le Conseil de Paris a approuvé le programme 2009 d'aménagements cyclables et autorisé le Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes au titre de la 1^{ère} tranche de ce contrat.

Par la délibération n° 2010 DVD 33, le Conseil de Paris a approuvé le programme 2010 d'aménagements cyclables et autorisé le Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes au titre de la 2^{ème}

tranche du contrat, et à signer l'avenant établi pour augmenter le montant des travaux subventionnables en 2010 et 2011 au titre des doubles sens cyclables.

Le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet d'approuver le programme 2011 d'itinéraires et de liaisons inter quartiers qu'il est proposé de réaliser au titre de la 3^{ème} tranche du 4^{ème} contrat Réseau Vert. Il n'est pas prévu de demande de subvention pour le stationnement vélos au titre de cette tranche, les crédits engagés au titre des programmes précédents permettant de couvrir les réalisations de l'année 2011.

1. Programme 2011 d'itinéraires cyclables

► Boulevard Diderot - 12^{ème}

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable le long du boulevard Diderot. La partie entre le quai de la Râpée et l'avenue Daumesnil fait office de liaison entre les itinéraires déjà aménagés de l'avenue Daumesnil et de la piste Seine et fait partie de l'itinéraire Est-Ouest. L'aménagement emprunte le boulevard Diderot, sur lequel existe déjà un aménagement pour les vélos entre le quai de la Râpée et la rue de Lyon (couloir de bus élargi ouvert aux vélos). Entre l'avenue Daumesnil et le quai de la Râpée, il s'agit dans le sens Est vers Ouest d'une piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir et dans le sens inverse de divers aménagements type bande et piste assurant une continuité entre les couloirs bus ouverts aux vélos existants. Le linéaire de cet aménagement est de 3800m au total.

Entre l'avenue Daumesnil et la place de la Nation, dans le sens Est vers Ouest, l'aménagement utilise le couloir bus existant entre le passage du Génie et la rue de Reuilly et prévoit une piste en partie sur trottoir et en partie sur chaussée. Dans le sens contraire, il s'agit de réaliser une bande cyclable.

► Rue de Lourmel - 15^{ème}

L'objectif est de créer un itinéraire de liaison entre les aménagements des boulevards des Maréchaux, réalisés dans le cadre de la création du T3, et l'aménagement réalisé sur le boulevard de Grenelle. L'aménagement emprunte la rue de Lourmel. Celle-ci est une voie à sens unique depuis le boulevard de Grenelle jusqu'à la rue Vasco de Gama, le tronçon entre la rue Vasco de Gama et la rue Leblanc étant à double sens. L'aménagement consistera en une bande cyclable à contresens de la circulation générale entre la rue Vasco de Gama et le boulevard de Grenelle. Le linéaire de cet aménagement est de 1630m.

Ces itinéraires sont susceptibles d'être subventionnés par le conseil régional d'Ile de France au titre de la 3^{ème} tranche du contrat de réseau vert 2009-2011, au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite du plafond de la dépense subventionnable.

2. Programme 2011 de liaisons inter quartiers

Ce programme est établi sur la base de la concertation avec les Maires d'arrondissements. Il comprend les aménagements suivants :

► Rue de Valois, rue de Beaujolais, rue de Montpensier – 1^{er}

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable à double sens le long de la rue de Valois, la rue du Beaujolais et la rue Montpensier. Cet aménagement dessert la Banque de France et fait office de liaison entre les itinéraires cyclables déjà aménagés à savoir le couloir bus ouvert aux vélos rue Saint Honoré et le couloir bus ouvert aux vélos de la rue des Petits Champs. Cet aménagement améliore la desserte locale

de ce quartier du 1^{er} arrondissement. Il s'agit d'un double sens cyclable sans marquage continu avec mise en zone 30. Le linéaire de cet aménagement est de 880m.

▲ Pont Louis-Philippe – rue J. du Bellay – Pont Saint Louis – quai de l'Archevêché – pont de l'Archevêché – 4^{ème}

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable à double sens depuis la piste bidirectionnelle Seine par le Pont Louis Philippe, la rue Joachim du Bellay, le Pont Saint Louis, le quai de l'Archevêché jusqu'au Pont de l'Archevêché. Cet aménagement fait office de liaison entre les itinéraires cyclables déjà aménagés à savoir la piste Seine quai de l'Hôtel de Ville et la piste cyclable réalisée quai de la Tournelle. La traversée du quai s'effectue le long de passages piétons. Sur le pont Louis Philippe l'aménagement consistera en une bande cyclable à contre sens, puis une bande cyclable décalée rue Joachim du Bellay et quai de l'Archevêché. Sur le pont Saint Louis piétonnier une bande à contre sens sera marquée en plus de la bande existante dans le sens de circulation. Enfin, sur le pont de l'archevêché d'une largeur de 5,10m la bande cyclable dans le sens de la circulation générale sera supprimée pour créer une bande à contre sens. Le linéaire de cet aménagement est de 480m.

▲ Avenues Charles Floquet – Emile Acollas – Léon Bourgeois – 7^{ème}

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable autour du Champ de Mars en empruntant des voies moins circulées que les avenues de la Bourdonnais et de Suffren. L'aménagement emprunte parallèlement à l'avenue de Suffren l'avenue Emile Acollas, l'avenue Charles Floquet, l'allée Léon Bourgeois et parallèlement à l'av de la Bourdonnais l'avenue Frédéric Leplay, l'avenue Emile Deschanel, l'avenue Elisée Reclus et l'allée Paul Deschanel. Des aménagements sont également réalisés avenue Octave Gréard entre l'avenue Charles Floquet et l'av de Suffren ainsi que sur l'avenue Silvestre de Sacy entre l'avenue de la Bourdonnais et l'avenue Elisée Reclus. Il s'agit de double sens cyclables sans continuité de marquage d'un linéaire de 750m.

▲ Rue de La Tour d'Auvergne (entre la rue de Maubeuge et la rue Rodier) – 9^{ème}

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable à double sens le long de la rue de la Tour d'Auvergne entre la rue de Maubeuge et la rue Rodier. Cet aménagement fait office de liaison entre les itinéraires déjà aménagés dans la zone 30 Milton, à savoir le double sens cyclable rue de la Tour d'Auvergne entre Rodier et rue des Martyrs avec le couloir bus ouvert aux vélos rue de Maubeuge. Il s'agit d'un contre sens cyclable sans marquage continu avec mise en voie 30 pour un linéaire de 200m.

▲ Rue Eugène Varlin – 10^{ème}

L'objectif est d'agrandir la zone 30 « Verdun » dont la rue Eugène Varlin est la limite Nord. Cet aménagement permet de compléter la traversée du Canal Saint Martin dans le sens Est vers Ouest au niveau du pont Varlin en permettant aux vélos de traverser le canal en ce point et de continuer vers l'Ouest, plutôt que de devoir tourner à gauche dans l'aménagement du quai de Valmy. La rue Eugène Varlin est une voie à sens unique depuis la rue du Faubourg Saint Martin vers le quai de Valmy, l'aménagement consistera en une bande cyclable à contre sens de la circulation générale, en partie en bande décalée. Le linéaire à réaliser est de 230m.

▲ Rue de Montreuil entre le boulevard Voltaire et la rue de Bouvines – 11^{ème}

L'objectif est de créer un itinéraire cyclable le long de la rue de Montreuil à contresens de la circulation actuelle, qui, relié à l'itinéraire rue des Grands Champs et rue de la Volga par le boulevard de Charonne, permet d'obtenir un itinéraire complet entre le faubourg Saint Antoine et la Porte de Montreuil. L'aménagement proposé se compose d'une piste cyclable unidirectionnelle entre la rue Faidherbe et la rue Roubo, d'une bande cyclable entre la rue Roubo et la rue des Boulets et d'une piste cyclable

unidirectionnelle de la rue des Boulets à l'avenue de Bouvines à partir de laquelle la rue de Montreuil est à double sens pour la circulation générale. Le linéaire à aménager est de 880m.

▲ **Liaison Nation/Dugommier par la rue Sergent Bauchat – 12ème**

Il s'agit de réaliser une liaison cyclable entre la place de la Nation et la zone 30 Dugommier. L'itinéraire emprunte les rues Jaucourt, du sergent Bauchat, Hillairet, Riesener et Hénard pour arriver sur l'avenue Daumesnil face à la rue Elisa Lemonnier qui fait partie de la zone 30 Dugommier.

L'aménagement consiste en un double sens cyclable sur la rue Jaucourt sans marquage continu ; une mise à sens unique de la rue du Sergent Bauchat avec création d'une bande cyclable à contre sens; un double sens cyclable sur la rue Hillairet entre la rue de Reuilly et la rue Riesener. Les rues Riesener et Hénard sont déjà à double sens de circulation et la vitesse y est limitée à 30km/h. Le linéaire à aménager est de 660 m.

▲ **Rue du Poteau (entre Béliard et Championnet) – 18ème**

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable à double sens le long de la rue du Poteau entre la rue Belliard et la rue Championnet. Cet aménagement permet la liaison entre les itinéraires déjà aménagés dans la zone 30 Poteau, à savoir le double sens cyclable rue du Poteau entre rue Ordener et la rue Championnet et le couloir bus ouvert aux vélos boulevard Ney. Il s'agit d'un double sens cyclable sans marquage continu avec mise en voie 30 pour un linéaire de 135m.

▲ **Rue Letort (de Clignancourt à Championnet) – 18ème**

L'objectif est d'aménager un itinéraire cyclable à double sens le long de la rue Letort entre la rue Championnet et la rue Belliard. Cet aménagement fait office de liaison entre les itinéraires déjà aménagés dans la zone 30 Poteau à savoir les doubles sens cyclables rue Letort et le couloir bus ouvert aux vélos boulevard Ornano. Il s'agit d'un double sens cyclable sans marquage continu avec limitation à 30 km/h pour un linéaire de 190m.

▲ **Rues des Grands Champs et du Volga – 20ème**

L'objectif est de créer un itinéraire cyclable à double sens de la circulation générale afin de relier le faubourg Saint Antoine à la porte de Montreuil le long des rues des Grands Champs et du Volga dans le 20^e arrondissement et de la rue de Montreuil dans le 11^e arrondissement. L'itinéraire emprunte les aménagements existants ou en cours de réalisation sur le boulevard de Charonne et boulevard Davout. L'aménagement emprunte les rues des Grands Champs, du Volga et la rue Tolain. La rue des Grands Champs est une rue à sens unique depuis la rue des Maraîchers jusqu'au boulevard de Charonne. L'aménagement proposé dans cette rue se compose, entre le boulevard de Charonne et la rue de Buzenval d'une bande cyclable et d'une partie en double sens cyclable sans marquage continu. Puis de la rue de Buzenval jusqu'à la rue des Maraîchers, l'aménagement proposé est une bande cyclable. La rue Tolain est à sens unique depuis la rue d'Avron vers la rue des Grands Champs. L'aménagement cyclable proposé dans cette rue est un double sens cyclable sans marquage continu. La rue du Volga est une rue à sens unique de la rue Tolain vers le boulevard Davout. L'aménagement proposé est un double sens cyclable sans marquage continu. L'ensemble du linéaire représente 1190m.

Ces opérations sont susceptibles d'être subventionnées par le conseil régional d'Ile de France au titre du programme de doubles sens cyclables de la 3^{ème} tranche du contrat de réseau vert 2009-2011, au taux de 30 % taxes des travaux, dans la limite du plafond de la dépense subventionnable.

Récapitulatif des opérations proposées au titre du programme 2011 :

| Intitulé | Linéaire en m | Coût en € TTC | Coût en € HT | Taux | Subvention escomptée |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------|---------------------------------|
| Itinéraires cyclables : | 5430 | 1 400 000 | 1 170 568 | 50% | 585 284 |
| Boulevard Diderot | 3800 | 1 100 000 | | | |
| Rue de Lourmel | 1630 | 300 000 | | | |
| Liaison inter quartiers, dont : | 5 595 | 500 000 | 418 060 | 30% | 125 418 |
| Rue de Valois, rue de Beaujolais, rue de Montpensier | 880 | 30 000 | | | |

| | | | | | |
|---|---------------|------------------|------------------|--|----------------|
| Rue du pont Louis-Philippe – Pont Louis-Philippe - rue J. du Bellay – Pont St Louis- quai et pont de l’Archevêché | 480 | 90 000 | | | |
| Avenues Charles Floquet , Emile Acollas, Léon Bourgeois | 750 | 70 000 | | | |
| Rue de La Tour d’Auvergne entre rues de Maubeuge et Rodier | 200 | 50 000 | | | |
| Rue Eugène Varlin | 230 | 70 000 | | | |
| Rue de Montreuil entre bd Voltaire et rue de Bouvines | 880 | 40 000 | | | |
| Liaison Nation/Dugommier par la rue Sergent Bauchat | 660 | 40 000 | | | |
| Rue du Poteau (entre Béliard et Championnet) | 135 | 30 000 | | | |
| Rue Letort (de Clignancourt à Championnet) | 190 | 30 000 | | | |
| Rues des Grands Champs et du Volga | 1190 | 50 000 | | | |
| Totaux : | 11 025 | 1 900 000 | 1 588 628 | | 710 702 |

Les dépenses correspondant au programme 2011 d’aménagements cyclables évaluées à 1 900 000 € TTC, soit 1 588 628,76 € HT, seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-013 du budget d’investissement de la ville de Paris, au titre de l’année 2011. L’avance de la TVA à la charge de la Ville de Paris, est gagée au budget de fonctionnement au chapitre 021, rubrique 822.

Les recettes escomptées, évaluées à 710 702 €, seront constatées au chapitre 13, article 1322, rubrique 822, mission 61000-99-013 du budget d’investissement de la ville de Paris.

En conclusion, je vous demande :

- d’approuver les programmes 2011 d’aménagements cyclables, et à prendre toute décision en résultant,
- de m’autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional d’Ile-de-France, au titre de la 3^{ème} tranche du quatrième contrat dit « Réseau Vert » et à prendre toute décision en résultant.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris